

# Les axes thématiques

Création : Jui 2015

Introduction générale : créativité

Axe 1 : Politique

Axe 2 : Éducation

Axe 3 : Culture

Axe 4 : Économie

## Introduction

Comme le souligne l'anthropologue Pascal Picq, les variations et les diversités sont « la matière première de la vie ». Tuer la diversité, c'est comme empêcher le gazon de pousser. Il y a dans le plurilinguisme, la volonté de maintenir une « écologie linguistique », selon l'expression de Jean Calvet.

Les 4èmes Assises suivent le modèle des éditions précédentes.

Elles ne sont pas un colloque de recherche au sens classique du terme. D'une part, elles font largement appel à la recherche et aux chercheurs dont le travail scientifique n'est pas neutre dans la mesure où il correspond à un engagement au service des langues, de la diversité linguistique et culturelle et du plurilinguisme. D'autre part, les Assises s'adressent aux décideurs politiques et institutionnels, aux acteurs du monde économique et social (entreprises, organisations professionnelles et syndicales) et à la société civile (enseignants, parents, citoyens).

A Rome, le thème général avait été « Les langues sans frontières : le plurilinguisme ». Le thème retenu pour ces Assises, « Plurilinguisme et créativité », en est la suite naturelle. Le plurilinguisme jette des ponts entre les langues par la connaissance de plusieurs langues et par la traduction. Le plurilinguisme est à la fois la manifestation et le moteur de l'interaction entre les langues, ou plutôt entre les locuteurs de ces langues. Et cette interaction peut ou non être la source de processus créatifs.

Il faut néanmoins justifier davantage ce choix.

D'abord, il ne s'agit pas de traiter de la créativité en tant que telle, processus qui a fait l'objet d'une abondante littérature, mais des processus créatifs liés au plurilinguisme et à la diversité linguistique et culturelle.

Nous prenons pour base que la créativité est intrinsèquement liée à la vie du langage, c'est-à-dire à la vie des mots et des concepts. Ce postulat peut apparaître comme une évidence, nous le prendrons seulement comme hypothèse de départ.

Le langage, loin d'être momifié est vivant. Le sens des mots ne cesse d'évoluer à mesure de leur confrontation au réel et de toutes les expériences personnelles et collectives. Par exemple, l'actualité récente des attentats de , au-delà de son caractère tragique, est l'occasion pour tout le corps social de réactiver le sens partagé de notions qui semblaient en perte de vitesse telles que liberté, égalité, fraternité, laïcité, solidarité, citoyenneté, responsabilité, etc.

Le sens des mots est d'abord toute une histoire, si la transmission cesse, il ne reste que des agrégats de lettres sans vie. « Mal nommer les choses, a écrit A. Camus, c'est ajouter au malheur du monde ».

La créativité est donc intrinsèque à l'activité langagière, elle est d'abord interne à la langue.

Que se passe-t-il quand les langues se frottent les unes aux autres. Quand nous disons « langues », il s'agit bien évidemment non d'entités abstraites mais des locuteurs de ces langues.

Quand Heinz Wismann évoque dans *Penser entre les langues* « le problème d'une pensée qui se déploie entre des langues, dans les champs de force que les langues créent entre elles, avec des problèmes qui naissent de leurs différences et parfois de leurs convergences – apparentes ou réelles », on est très clairement à la racine de processus créatifs, sur un terrain, celui de la pensée, bien éloigné du domaine où l'on parle aujourd'hui le plus souvent de créativité qui est le domaine de la publicité.

Il serait par ailleurs assez naïf de croire que l'échange linguistique est naturellement équitable, alors qu'il est naturellement asymétrique.

Aux Assises de 2005, Tove Skutnabb-Kangas avait présenté la thèse selon laquelle « When « big » langages are learned subtractively (at the cost of the mother tongue) rather than additively (in addition to mother tongues), they become killer languages ».

Le second aspect à souligner est que la créativité, contrairement à l'imagerie banale, n'a rien à voir avec un processus spontané.

Un processus créatif s'appuie sur un terreau consistant. Il n'y a pas de spontanéisme. Il peut ouvrir une piste entièrement neuve, mais dans une société progressive, le processus créatif s'inscrit dans une continuité et suppose une transmission.

Les Assises ont pour ambition de montrer que le plurilinguisme ne va pas de soi dans un univers européen forgé par la coïncidence entre État, peuple, nation et langue, coïncidence qui est en réalité plus une exception qu'une réalité. Le développement du plurilinguisme supposerait dans le contexte européen de renverser de nombreux a priori et de faire preuve de créativité, et cela selon toujours les quatre axes que nous n'avons cessé de parcourir : la politique, l'éducation et la recherche, la culture et l'économie.

La diversité linguistique et le plurilinguisme sont un état du monde qui participe complètement de la biodiversité, comme cela a été rappelé par l'UNESCO (Déclaration de 2001 sur la diversité culturelle et suites). Nous devons apprendre à penser la diversité et non seulement l'universalité.

L'OEP s'intéresse à toutes les langues, les moins comme les plus répandues. Selon le concept de Louis-Jean Calvet, il y a des langues hypercentrales, actuellement l'anglais est la seule à se trouver dans cette position, des langues supercentrales, comme le français, l'espagnol, ou l'arabe, des langues centrales et des langues locales. Vico avait déjà identifié la diversité des langues et s'était interrogé sur ses origines. Il rattachait cette diversité à la diversité des milieux et des expériences humaines. Les langues comme les milieux dans lesquels elles prospèrent sont parfois isolées. Mais dans le contexte de la mondialisation qui est une réalité matérielle avant d'être un dessein économique-politique, les situations d'isolement sont de plus en plus rares. L'OEP s'intéresse donc à la diversité des langues, mais aussi à leurs interactions en lien avec les évolutions techniques. Or, la mondialisation provoque un degré d'interaction jusqu'alors inconnu, d'où une disparition massive de langues peu diffusées et des effets de domination entre les langues hypercentrales et les supercentrales et centrales. L'OEP s'intéresse aux interactions et aux effets de domination.

La domination, comme fait politique est associé à l'oppression, mais il s'agit d'un fait beaucoup plus général qui imprègne le langage commun. Ainsi on dira que le gagnant de Wimbledon a « dominé son adversaire » ou que Picasso a « dominé son époque » dans le domaine artistique. On dira aussi que les États-Unis, puissance dominante au plan militaire est aussi dominante dans les industries de l'information et de la communication, grâce en particulier à la Silicon Valley. Dans un débat télévisé, celui qui a su convaincre a « dominé le débat ».

La domination se caractérise par son asymétrie. Qu'un individu ou un groupe, par son initiative, son activité, exerce une influence sur la pensée ou le comportement d'autrui, il exerce une domination. Celle-ci peut être positive ou négative, durable ou provisoire, permanente ou momentanée, unilatérale et irréversible, bilatérale et réversible, un état stable

ou instable, constructrice ou destructrice. Elle peut être vertueuse ou détestable.

Après avoir surmonté cette problématique initiale et mesuré les enjeux qu'elle renferme, nous associons plurilinguisme et créativité tant au niveau du processus que des conditions qui la permettent, car, comme dit au début de ce texte : la variété est la « matière première de la vie ».

Conformément à la tradition bien établie de l'OEP, nous souhaitons aborder le sujet selon les quatre approches caractéristiques des Assises : politique, éducative, culturelle et économique.

### **Politique**

Nous mettons sous ce volet tout ce qui concerne les institutions européennes et internationales. L'Union européenne est une union politique qui n'a aucun équivalent dans l'histoire de l'humanité, que l'on ne peut rattacher par exemple à aucune des catégories du droit constitutionnel. Elle pose donc des problèmes de gouvernance inédits.

Ni État, ni fédération, ni confédération, mais exerçant une forte influence sur notre vie quotidienne, il est normal que dans un contexte démocratique, elle suscite un nouveau modèle de citoyenneté qui s'ajoute sans remplacer les citoyennetés nationales et donc implique l'invention d'un nouveau modèle démocratique.

Évidemment nous pourrions étendre notre champ d'étude à d'autres ensembles politiques, mais le champ européen nous paraît suffisant pour réinterroger les notions de citoyenneté et de citoyenneté européenne.

Au-delà de ses aspects purement opératoires consistant à élire des députés pour le Parlement européen, participer à l'élection du président de la Commission européenne, on peut s'interroger sur les conditions culturelles, linguistiques et institutionnelles à remplir pour permettre une réelle expression d'une citoyenneté européenne dont l'émergence ne fait aucun doute ? Nous sommes aujourd'hui très loin du compte. Démocratie retenue ou démocratie réelle ? Le monolinguisme rampant est-il compatible avec une réelle participation des peuples européens et avec le contrôle démocratique du pouvoir politique ? Telle est une première formulation que nous pourrions donner du premier axe thématique des Assises de Bruxelles. Cet aspect ne saurait être séparé de son contexte, celui de la mondialisation. Celui-ci entraîne une profonde crise de la démocratie et de la citoyenneté. Le marché a-t-il vocation à remplacer la démocratie ?

Les centres du pouvoir se sont déplacés. D'où l'impuissance des gouvernements et des parlements. Mais ce que l'on voit moins, c'est que les centres du pouvoir se sont également déplacés à l'intérieur des États. L'arrêt *Citizens United v. Federal Election Commission*, rendu par la Cour suprême des États-Unis le 21 janvier 2010, qui permet la participation financière des entreprises aux campagnes politiques, au nom de la liberté d'expression, est à cet égard un arrêt historique. Par ailleurs, l'indépendance des médias est aujourd'hui devenue très relative. L'Europe s'engage dans le plus grand secret dans une négociation commerciale qui vise ni plus ni moins qu'à dissoudre l'Europe dans un « marché intérieur atlantique », dont l'effet ne peut être que d'éloigner encore plus les centres de décision.

D'où un sentiment sourd et profond des populations de dépossession du pouvoir qu'elles croyaient avoir acquis à travers le suffrage universel.

C'est dans ce contexte général que se situe le combat linguistique. Le plurilinguisme est lui-même porteur d'un enjeu politique et démocratique considérable. D'un point de vue externe, les langues sont clairement un enjeu de puissance, la domination politique ayant comme corollaire la domination linguistique. Mais l'enjeu est aussi interne. L'anglais pour tous est-il un outil de sujétion ou d'émancipation ? La question est au cœur des controverses, tandis que le monolinguisme progresse à petit pas.

Le multilinguisme ou le plurilinguisme est-il l'ADN de l'Europe, comme le disait encore récemment Androulla Vassiliou, précédente commissaire chargée de l'éducation, de la culture, de l'audiovisuel et du multilinguisme, ou bien n'est-il qu'un alibi face à la poussée du tout-

anglais, aussi inexorable que la dérive des continents ?

Avons-nous une vision précise de l'état des langues dans le fonctionnement des institutions ? Aucune statistique digne de ce nom n'est publiée par la Commission européenne. Sommes-nous en état de vérifier que le règlement 58/1, qui fixe le régime linguistique de l'Union européenne, est appliqué et dans quelle mesure ? Nous en sommes bien incapables.

Seule une analyse indirecte nous permet de dire qu'environ 70 % des textes publiés sur le site de Commission européenne sont en anglais et ne donnent lieu à aucune traduction. Tous les textes légaux devant être traduits dans les 23 langues officielles, cela veut dire que 80 % des textes qui relèvent de l'information du citoyen sont en anglais. La démocratie, qui postule l'accès du citoyen à l'information, est donc particulièrement malmenée et le droit à l'information du citoyen est un droit largement théorique dans la mesure où l'information n'est pas diffusée dans sa langue.

Le plurilinguisme n'est certainement pas la seule condition d'un rétablissement du citoyen dans ses droits. Mais il en est une condition fondamentale.

De nombreux sujets sont donc à discuter sur lesquels il convient de dégager des lignes directrices.

De nombreux sujets sont donc à discuter sur lesquels il convient de dégager des lignes directrices :

- La pratique, qui ne repose sur aucun texte, selon laquelle les textes sont aujourd'hui rédigés presque exclusivement en anglais et qu'ainsi un francophone ou un germanophone rédige en anglais pour être ensuite traduit en français ou en allemand, doit être contestée ;
- La quasi exclusivité de l'anglais pour la communication avec le citoyen n'est pas acceptable.

### **Éducation et recherche**

Le plurilinguisme est un défi pour l'éducation. Dans une version réduite, le plurilinguisme recouvre l'enseignement des langues étrangères de la maternelle à l'enseignement supérieur. De la situation d'un simple attribut de culture générale, les langues sont devenues un enjeu de compétence tout autant qu'un moyen d'ouverture au monde et d'épanouissement personnel dans une perspective plurilingue et interpersonnelle.

Sous l'effet des flux migratoires, la problématique générale de l'apprentissage des langues s'enrichit de dimensions nouvelles. Les langues parlées dans les familles deviennent un capital à préserver, atout individuel et collectif pour le pays d'accueil, porte d'entrée pour la langue de scolarisation et la réussite scolaire, facteur décisif d'intégration sociale.

Des recherches récentes font apparaître les effets dynamiques de l'interaction langue de scolarisation/langue maternelle et les effets intellectuels et comportementaux du bilinguisme et du plurilinguisme des enfants. De handicap, le bilinguisme devient un atout, tandis qu'il se heurte à de fortes résistances des systèmes éducatifs et des familles, entre préjugés et lucidité. Sur plan didactique, des outils ont été construits pour faciliter la mise en place d'enseignements linguistiques dans une perspective plurilingue et interculturelle, notamment dans le cadre du CELV.

Les thématiques susceptibles d'être abordées sont ainsi nombreuses :

- évaluation des compétences personnelles
- évaluation des systèmes éducatifs
- évaluation des politiques linguistiques éducatives
- apprentissage précoce des langues vivantes/langue de scolarisation
- diversification des langues enseignées
- intégration des enseignements dans une démarche globale plurilingue et interculturelle
- prise en compte dans l'enseignement des langues étrangères et des langues pratiquées dans les familles
- mariage nécessaire entre enseignement linguistique et enseignement non linguistique.

Toutes ces problématiques ont été abordées, sans les épuiser, lors des Assises précédentes.

Il convient néanmoins de mettre l'accent sur la question des curricula. En effet, la diversité ne saurait être développée sans que soit traitée cette question centrale des curricula .

Sommes-nous condamnés à un modèle de pyramide inversée, tout commençant par l'anglais et se terminant par une diversité limitée et aléatoire ? Peux-t-on et à quelles conditions promouvoir un modèle en champignon, avec à la base une sensibilisation à la diversité des langues, puis un tronc à deux langues, suivi d'une diversification au lycée et dans l'enseignement supérieur ? On confrontera donc les expériences et on ouvrira des pistes. Il est difficile de traiter ensemble les questions d'éducation de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Pourtant, une politique linguistique éducative doit nécessairement être fondée sur une stratégie qui va de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, l'enseignement supérieur est plus qu'aucun autre niveau d'enseignement confronté à l'internationalisation, et cette situation impose des problématiques qui lui sont spécifiques. Enfin, la recherche, dont l'enseignement supérieur est le terreau, a sa propre problématique qui s'organise autour de trois impératifs :

- l'aptitude à travailler dans des équipes internationales et à coopérer entre équipes de différents pays ;
- des impératifs de diffusion en direction de la communauté scientifique et en direction du public ;
- des impératifs de production qui doivent être distingués des impératifs de diffusion.

Ces questions ont déjà donné lieu à une recommandation de la XIème Assemblée plénière de la Conférence des présidents des établissements d'enseignement supérieur d'Allemagne du 22 novembre 2011. Plus récemment, l'Assemblée générale annuelle de la Fédération européenne des Institutions linguistiques nationales, tenue le 24 septembre 2014, a adopté la résolution de Florence sur l'usage des langues dans l'enseignement et la recherche à l'université, résolution publiée en vingt langues.

Par ailleurs, un jugement du tribunal administratif de Lombardie a invalidé une décision de l'Institut polytechnique de Milan tendant à imposer l'anglais comme langue unique d'enseignement à partir du cycle II (master). Les attendus de ce jugement, ainsi que les conséquences, méritent un examen attentif.

L'article 2 de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche en France présentée par Geneviève Fioraso, a été adopté par le Parlement le 22 juillet 2013 après un débat nourri dans la presse et au Parlement. Les conditions d'application et toutes les implications de ce texte de loi doivent être examinées.

Les propositions de contributions devront s'inscrire dans ce cadre général, mais pourront, le cas échéant, proposer d'autres axes de recherche ou de formulation qui s'avèreraient complémentaires des précédents.

### **Culture**

Dans son introduction au Vocabulaire européen des philosophies , Barbara Cassin cite Wilhelm von Humbolt, « le langage se manifeste dans la réalité uniquement comme multiplicité » et poursuit « Babel est une chance, à condition de comprendre que « la pluralité des langues est loin de se réduire à une pluralité de désignation d'une chose : elles sont différentes perspectives de cette même chose et quand la chose n'est pas l'objet des sens externes, on a souvent affaire à autant de choses autrement façonnées par chacun » ».

Dans le N°82 de septembre 2014 de Philosophie Magazine, le philosophe allemand Markus Gabriel rappelle que la science ne décrit que les phénomènes spatio-temporels, et il ajoute, « « la démocratie », « la recette du navarin d'agneau » ou « le rituel du baptême religieux » n'existent pas dans ce domaine d'objets qu'étudie la science. Je ne peux pas dire: j'ai vu la démocratie, elle est bleue, plutôt grande, etc. Bref la physique n'a rien à dire sur le sens de la vie humaine : c'est là confondre deux domaines d'objet distincts. »

Il y a donc bien un espace propre, celui de l'autoconnaissance humaine, qu'avait vu Vico, en opposition à Descartes, qui est l'espace occupé à leur façon par la philosophie, l'histoire, les arts et les lettres, la religion. Cet espace est aussi celui des sciences de la culture, problématisées par E. Cassirer .

Markus Gabriel dit plus loin, à propos de l'art : « L'art n'est pas divertissement et ne vise pas seulement, comme le croyaient les Anciens, à la Beauté. Il est plutôt un volcan de champs de sens. »

Dans ce champ illimité de la culture, par rapport à la créativité, nous ne pouvons pas adopter une position purement descriptive telle que celle de la définition connue de tous de l'UNESCO.

Et nous ne voulons traiter, et c'est déjà beaucoup, de la créativité dans le domaine culturel qu'en rapport avec les langues.

Si nous reprenons le fil de l'introduction de Barbara Cassin, nous observons que le multiple est intrinsèque à la langue, en chaque langue, et que la créativité linguistique interne est un phénomène de tous les jours .

Mais c'est aussi un phénomène qui se manifeste entre les langues par l'effet du plurilinguisme. Face à l'absence de limite du sujet, nous hasardons quelques questions, qui sont plus là pour inviter à ouvrir des pistes, que pour faire le tour impossible du sujet.

Quel rapport l'artiste entretient-il avec sa culture d'origine, l'artiste, au contact de son œuvre et des communautés d'artistes, ne crée-t-il pas sa propre culture, l'artiste migrant ne prend-il pas racine dans plusieurs terres, l'artiste qui donne ses visions singulières, peut-il créer sans terreau ?

Peut-on créer dans une lingua franca, langue dépourvue par définition de corpus ?

L'écrivain n'est-il pas créateur de son propre langage , et, de ce fait, il contribue à forger la langue dans laquelle il écrit et dont il enrichit le corpus.

Phénomène moins connu, l'écrivain est souvent lui-même plurilingue , il écrit parfois en plusieurs langues des œuvres de nature différente, ou dans une seule langue, mais avec des apports d'autres langues, enfin il arrive qu'il utilise plusieurs langues dans la même œuvre.

Dans tous les cas, la langue est étroitement liée à l'histoire personnelle de l'auteur.

La traduction est évidemment un facteur essentiel de deux manières. Elle détermine la diffusion des œuvres qui sont reçues dans les diverses cultures. En même temps, le traducteur, acteur clé de cette diffusion et de cette réception, prends sa part dans la création.

Le plurilinguisme dans ces diverses hypothèses constitue un ressort essentiel du processus de création.

Les frottements entre les langues sont ambivalents. Nous avons adopté jusqu'ici volontairement un point de vue positif, mais il n'y a aucune nécessité qu'il en soit ainsi. Les transferts culturels et linguistiques sont complexes, toujours asymétriques, mais jamais unilatéraux. C'est le cubain Fernando Ortiz qui a forgé en 1940 le concept de « transculturation », plus complexe et explicite que celui « acculturation », pour rendre compte des interactions interculturelles.

Nous sommes dans le domaine du paradoxe. Joseph Schumpeter n'avait-il pas créé pour l'économie le concept de « destruction créatrice », et Luc Ferry a reformulé l'expression en « innovation destructrice ». Que se cache-t-il derrière le « métissage culturel » ?

La réflexion s'étend à tous les domaines de la culture et des industries culturelles et s'applique donc au cinéma, au design et à l'architecture, à la mode et à la publicité, etc. pour le meilleur et pour le pire.

Le combat pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est multiforme et essentiel.

### **Économie**

L'économie structure les cultures et inclut toute la diversité des expressions culturelles.

L'économisme en revanche évacue les cultures qu'il transforme en pure marchandise. Il existe dans toutes les activités économiques une dimension culturelle, irréductible. L'économie est un lieu privilégié d'expression de la créativité. Joseph Schumpeter voyait dans la croissance de long terme un processus de « destruction créatrice », dont le ressort est l'innovation, innovation multiforme :

les nouveaux marchés, nouveaux débouchés, nouveaux produits ou équipements ;  
les nouvelles sources de travail et de matières premières, les nouveaux moyens logistiques ;  
10. les nouvelles formes d'organisation et de management, les nouveaux moyens financiers ;  
11. les nouvelles méthodes de marketing ou de publicité, les nouveaux moyens de communication (aujourd'hui les NTIC) ;  
12. les changements législatifs ou de nouvelles façons d'influencer les décideurs politiques, les nouveaux moyens de fraude.

Notre but est de démontrer que sur ces différentes couches de la croissance qui devrait être élargie à l'ensemble du développement économique et social, il existe une composante linguistique et culturelle dont tout décideur et tout manager devrait être en mesure de tenir compte.

Dans tout système, monolingue ou multilingue, il y a des coûts et des bénéfices apparents ou cachés, qu'il convient de mettre en évidence, notre intuition fondamentale étant toutefois qu'il y a beaucoup de bénéfices à retirer d'un traitement efficace des langues dans l'entreprise, des bénéfices collectifs et des bénéfices pour l'entreprise.

Comment problématiser le facteur linguistique dans la prise de décision, quels outils existent ou devraient exister pour l'aide à la décision, non seulement la décision linguistique mais aussi la décision managériale à composante linguistique (gestion participative, charte éthique, formation, communication, gestion de clientèle, marketing, conduite de projet, gestion du risque, etc.), quel impact peut avoir la qualité de la langue de l'entreprise, en considérant que l'entreprise a souvent son propre langage technique, son « jargon » en quelque sorte, qu'elle est seule à maîtriser, quel poids a la terminologie dans la normalisation d'un langage professionnel pour un management et une bonne communication dans l'entreprise, de quels outils peuvent disposer les cadres, voire l'ensemble du personnel de l'entreprise pour les aider dans leur travail quotidien, comment évaluer les avantages et inconvénients ? Voici quelques problématiques, qui n'épuisent sans doute pas le sujet, mais qui sont autant de pistes à explorer, en puisant dans les matériaux accumulés et dans les expériences vécues, avec la volonté de s'adresser non pas à d'autres chercheurs, mais à ces dirigeants et cadres, et surtout à leurs formateurs qui sont quotidiennement confrontés à des situations où la langue et les compétences linguistiques sont sollicitées.

En réalité, les formations au management ont eu tendance à repousser la culture générale, considérant que la culture générale était l'affaire de l'école. On tend aujourd'hui à revenir de cette dérive, partant de l'observation que le management des hommes, c'est 90 % de culture générale, et 10 % de recettes de cuisine. Or, la connaissance sur la langue et les relations interculturelles relève des humanités, mais en même temps elle est également mal intégrée dans ce que l'on entend par culture générale.

A noter que cette partie des Assises est susceptible de s'inscrire dans le projet européen ASELAN (Amélioration des Systèmes Éducatifs pour la compétitivité et l'emploi par des moyens linguistiques).